

# Délibérations du Conseil

## du 28 juin 2011



### **1 - Installations de conseillers communautaires**

À la suite de la démission de M. Bruno WILLERON de son mandat de conseiller municipal d'Estaires et de délégué communautaire :

- M. Jean-Pierre DENOEU, délégué communautaire suppléant devient titulaire et reste membre des commissions aménagement de l'espace et finances ;
- Mme Jeanne-Marie MARMUSE est installée en tant que déléguée communautaire suppléante et membre des commissions juridique et santé, social, petite enfance.

### **2 - Finances : adoption des comptes administratifs 2010, comptes de gestion 2010 et affectation de résultats 2010**

Les élus ont validé les comptes administratifs, comptes de gestion et affectations de résultats 2010 du budget général, du budget REOM et des budgets des zones d'activités.

### **3 - Finances : Création de la CIID – Commission intercommunale des impôts directs**

Les élus ont approuvé la création de cette commission. Celle-ci se substitue aux commissions communales des impôts directs (CCID) des communes membres en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels à compter de l'année 2012.

### **4 - Finances : fonds de concours, communes de Lestrem et d'Estaires**

Dans le cadre des fonds de concours que la CCFL accorde à ses communes membres, les élus ont voté pour l'octroi d'un fonds de concours à la commune de Lestrem pour son projet de construction d'une salle des fêtes à vocation culturelle orientée HQE. Le coût HT de l'installation est estimé à 3 152 202,16 euros. L'aide apportée par la CCFL serait donc de 250 000 euros sous réserve de production des justificatifs.

Les élus ont également accepté le versement d'un fonds de concours à la commune d'Estaires dans le cadre d'un projet d'extension du centre ville. Le coût HT de l'installation est estimé à 2 116 310 euros. L'aide apportée par la CCFL serait donc de 250 000 euros sous réserve de production des justificatifs

### **5 - Finances : Mise en place de la prime de fonctions et de résultats**

Les élus ont voté la mise en place de cette prime qui vient remplacer les primes actuelles versées aux agents de catégorie A.

### **6 – Finances : Modification du tableau d'effectifs**

À la suite de la réussite de deux agents à l'examen d'éducateur chef de jeunes enfants, les élus ont accepté la création de deux postes d'éducateur chef de jeunes enfants (catégorie B) – filière médico-social et la suppression de deux postes d'éducateur de jeunes enfants (catégorie B).

### **7 - Finances : Mise en place de l'indemnité d'astreinte**

Dans le cadre du fonctionnement de la base nautique Flandre Lys, les élus ont voté la mise en place d'une indemnité d'astreinte pour le gestionnaire de la base.

### **8 – Jeunesse et culture : Modification du règlement relatif aux appels à projets**

Dans le cadre de la politique d'aide aux associations et sportifs lancée par la Communauté de communes, les élus ont adopté le nouveau règlement qui prévaudra lors de toutes demandes.

### **9 - Jeunesse et culture : Artiste Rencontre Territoire Scolaire (A-R-T-S)**

Dans le cadre de la politique jeunesse et culture, les élus ont approuvé l'intervention d'un artiste sur le territoire pour une durée de 4 mois, de janvier à avril 2012. Il s'agit de résidence-mission menée en faveur des enfants et des jeunes en temps scolaire et hors scolaire.

### **10 - Jeunesse et culture : Fêtes du patrimoine**

Comme les années précédentes, les élus de la CCFL ont choisi de participer aux fêtes du patrimoine 2011 en finançant une animation par commune autour d'un site patrimonial.

### **11 - Tourisme, sport et loisirs : Subventions aux associations sportives et aides aux sportifs médaillés**

Les élus ont accepté l'octroi de subventions suivantes :

- Basket Ball de Lestrem : 261 euros pour les manifestations intercommunales tournois prévus les 30 avril, 7 et 15 mai, 11 et 12 juin 2011 ;
- Marine Petitprez du Judo Club de Lestrem à hauteur de 119 euros pour ses résultats au Championnat de France Cadette et Junior.

### **12 - Tourisme, sport et loisirs : sollicitation de fonds européens – Programme Interreg IV Phase 2, France-Wallonie-Vlaanderen 2012-2013**

Les élus ont voté la demande de sollicitation de fonds européens dans le cadre des projets de cabane de randonneurs sur Estaires et d'aménagement du chemin de halage sur La Gorgue.

### **13 - Aménagement de l'espace : Lutte contre l'habitat insalubre**

Dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre, les élus ont choisi de conventionner avec l'ADIL sur les communes du Nord pour le volet précarité énergétique. Sur le Pas-de-Calais c'est le CAL 62 qui est chargé de cette mission.

### **14 – Aménagement de l'espace : Réforme territoriale**

Les élus ont approuvé le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Nord présenté par Monsieur le Préfet lors de la CDCI du 29 avril 2011 pour ce qui concerne la CCFL, conforme au projet de développement du territoire de la Communauté de Communes Flandre Lys autour du bassin de vie que représente la vallée de la Lys. Ce projet prévoit l'intégration de la commune de Sailly-sur-la-Lys à la CCFL.

### **15 – Aménagement de l'espace : Vente du radar à la commune de La Gorgue**

Les élus ont voté la vente à l'euro symbolique du radar à la commune de La Gorgue.

### **16 – Développement économique : ZA des Pacaux, délibération de principe : vente à la société Tuyau Pro**

Dans le cadre de la commercialisation de parcelles de la zone d'activités des Pacaux à Merville, les élus ont validé la vente d'une parcelle dont la surface reste à préciser à la société Tuyau Pro.

### **17 – Développement économique : Subventions pour la réhabilitation de bâtiments sur le Site Madeleine et lancement d'un appel d'offres**

Dans le cadre de la réhabilitation du Site Madeleine à La Gorgue et de la création d'une pépinière d'entreprises, les élus ont autorisé la demande de subventions notamment auprès du Conseil Général du Nord.

Dans le même cadre, les élus ont autorisé le président à lancer l'appel d'offre ouvert de trois marchés pour l'aménagement des bâtiments A, B et C du site Madeleine et ont accepté l'avenant au marché de Maîtrise d'œuvre.

### **18 – Développement durable : Fonds de concours, commune de Lestrem**

Dans le cadre des fonds de concours versés par la CCFL aux communes membres pour des projets de développement durable, les élus ont décidé le versement d'un fonds de concours à la commune de Lestrem pour les opérations Développement Durable liées à la construction de la salle des Fêtes. Ce fonds de concours s'élève à 29 157,18 euros.

### **Point 19 - Développement durable : Autorisation de poursuites par voie de saisie vente**

Les élus ont donné l'autorisation générale au percepteur pour engager les procédures de recouvrement de la redevance jusqu'à la saisie-vente.

### **Point 20 - Développement durable : Acquisition d'un terrain pour le chenil intercommunal**

Dans le cadre de la création du futur chenil intercommunal, les élus ont voté l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées ZM 47 et 48 à Merville.

### **Point 21 - Développement durable : Agenda 21 communautaire**

Les élus ont approuvé les 3 axes stratégiques et opérations pilotes décidés lors du forum agenda 21 du 14 mai dernier.

Axes stratégiques : un plan local énergies-climat, une trame verte et bleue fonctionnelle en Flandre Lys, un programme d'économie solidaire

Opérations pilotes : lutter contre la précarité énergétique, mise en œuvre du corridor de la Lys, consommer autrement.

### **Point 21 - Développement durable : Compostage domestique**

Dans le cadre de la politique de développement durable, les élus ont voté l'octroi de subventions aux particuliers s'équipant de composteurs et lombricomposteurs.

- Pour les composteurs dont la contenance varie entre 300 litres et 500 litres, le remboursement sera de la moitié du prix d'acquisition dans la limite maximum de 30 euros ;
- Pour les composteurs dont la contenance varie entre 501 litres et 800 litres, le remboursement sera de la moitié du prix d'acquisition dans la limite maximum de 40 euros ;
- Pour les composteurs dont le volume est supérieur à 801 litres, le remboursement sera de la moitié du prix d'acquisition dans la limite de maximum de 50 euros ;
- Pour les lombricomposteurs, le remboursement sera de la moitié du prix d'acquisition dans la limite maximum de 50 euros.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité des délégués présents (36 voix).